

DÉLIVRÉ le
PARTI le

5960
19
19

19
19

N° 7664 D'ENREGISTREMENT

58/8

E. J.

N° 302402

Sté au nom des Anciens Etablissements
Panhard & Levassor.

représenté par M. Armeignand jeune,
23, Bd de Strasbourg, à Paris.

BREVET D'INVENTION DE 15 ANS, POUR nouveau
moteur à explosion consommant le gaz,
l'essence de pétrole ou le pétrole ordinaire.

PIÈCES DÉPOSÉES SUIVANT PROCÈS-VERBAL

du 21 juillet 1900, à 3 HEURE^s MINUTES.

- 1° / requête
- 2° / description
- 3° / dessin
- 4° / échantillon
- 5° / bordereau
- 6° / procuration

- 1^{er} certificat d'addition pris le _____ Récépissé n° _____
- 2°
- 3°
- 4°
- 5°
- 6°
- 7°

1^{re} annuité payée le 17 juillet 1900 Récépissé n° 6798

- 2°
- 3°
- 4°
- 5°
- 6°
- 7°
- 8°
- 9°
- 10°
- 11°
- 12°
- 13°
- 14°
- 15°

CESSIONS, LICENCES, MUTATIONS, ETC.

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

1/2
2

Durée : quinze ans.

N° 302.402

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 54.

Sera déchû de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie de causes de son inaction;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques et estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidives, l'amende pourra être portée au double.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 21 juillet 1902, à 3 heures 15 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine

Arrêté :

Article premier.

Il est délivré à la fr. Anonyme des Anciens Etablissements Panhard et Levassor, rep. par M. Armingaud jeune, à Paris, 23, Boulevard des Capucines à Paris sans examen préalable, à des risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 21 juillet 1902 pour normaux mutuels à explosion consommant le gaz, l'essence de pétrole ou le pétrole ordinaire

Article second.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré à la fr. Anonyme des Anciens Etablissements Panhard et Levassor pour laiser servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un dr. Double du Dessin déposés à l'appui de la demande de brevet d'invention.

Paris, le Cinq Novembre mil neuf cent.

Pour le Ministre et par délégation :
~~Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,~~
Le Secr. G.



(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

CABINET INDUSTRIEL
DE

ARMENGAUD JEUNE

Ingenieur Conseil
FONDE EN 1836

BREVETS D'INVENTION
en France et à l'Etranger

CONSULTATIONS TECHNIQUES
ET LEGALES

23, BOULEVARD DE STRASBOURG
PARIS

302,402

Mémoire descriptif
à l'appui de la demande
d'un
Brevet d'Invention
de quinze années
brevet pris le 21 juillet 1900

pour: Nouveau moteur à explosion consommant le gaz,
l'essence de pétrole ou le pétrole crainaire.

par: LA S A des ANCIENS ETABLISSEMENTS,

PANHARD et LEVASSOR.

à Paris.

ORIGINAL

Le moteur qui fait l'objet de la présente demande diffère de ceux qui ont été construits jusqu'ici par plusieurs dispositions de détail qui rendent le fonctionnement plus régulier et en facilitent la construction.

Les perfectionnements que nous avons apportés au moteur sont relatifs à la régulation agissant sur l'admission du mélange gazeux, au montage des boîtes à soupapes et à la commande des soupapes d'échappement.

Le dessin annexé représente l'application de ces dispositifs à un moteur à quatre cylindres.

La fig.1 est une vue de face du côté de l'échappement, la fig.2 une coupe transversale par l'axe d'un des cylindres et la fig.3 ^{en plan} partiellement coupé.

La régulation du moteur est faite par l'admission du mélange gazeux soit au moyen d'un robinet ou d'une valve unique, soit par la commande des scoupapes d'admission ainsi qu'il est dit plus bas.

Les deux soupapes d'admission d'un groupe de deux cylindres sont disposées dans des lanternes a sur lesquelles presse une

ARMENGAUD JEUNE, Ingenieur-Conseil

Boulevard de Strasbourg

4

traverse b par ses deux extrémités. Cette traverse est serrée sur la culasse c par l'écrou d d'un boulon e, de sorte que le démontage peut être opéré à l'aide du desserrage de ce seul écrou.

La disposition de chaque soupape d'aspiration est telle que cet organe peut être remplacé par un autre comportant un électro-aimant dans lequel ~~est~~ le courant est lancé par le régulateur. Cette soupape d'aspiration magnétique qui fait l'objet d'un autre Brevet, en date du 7 Juillet 1900, dispense dans ce cas de tout autre réglage de l'admission du mélange gazeux, robinet ou autre. Le remplacement de la soupape ordinaire par la soupape magnétique peut être fait sans qu'il soit nécessaire d'apporter à la culasse aucune modification.

Les tampons de fermeture x des boîtes de soupape d'échappement sont maintenus d'une manière semblable par des traverses y et des écrous z.

La commande des soupapes d'échappement, obtenue par un arbre à cames f entièrement fermé dans le carter, et agissant sur des tiges simples g qui soulèvent les soupapes à chaque tour de l'arbre.

Le guidage de chacune de ces tiges est obtenu par une fourchette double h embrassant l'arbre à cames f. Cette disposition tout à fait nouvelle constitue l'un des points essentiels de ce Brevet.

La régulation étant obtenue comme il est dit plus haut, les tiges de commande des soupapes ne comportent aucun autre organe de réglage.

L'arbre à cames est complètement enfermé dans une gaine i qui n'a d'issues que dans le carter j du moteur; il se trouve lubrifié par l'huile projetée continuellement par les têtes des bielles. L'ajustage et le démontage de l'arbre à cames sont très faciles.

Le dessin joint à cette demande représente un moteur muni de l'allumage par tube incandescent. Mais il est à remarquer

5

que le moteur qui fait l'objet de ce Brevet a été étudié spécialement au point de vue du fonctionnement par l'allumage électrique qui lui convient aussi bien que l'allumage par tube incandescent.

Dans le cas du fonctionnement par l'allumage électrique, une bougie ou autre appareil d'allumage doit être placé à la place des tubes de platine k ou en tout autre endroit convenable.

Le moteur faisant l'objet de cette demande peut être construit avec un nombre différent de cylindres; les pièces principales qui les composent sont disposées comme suit:

Le dessin représente un moteur à 4 cylindres; mais chaque dispositif étant indépendant pour chaque cylindre, il s'ensuit que l'application des principes que nous revendiquons, est indépendante du nombre des cylindres. Dans le cas représenté par le dessin, les cylindres l sont réunis deux à deux et munis d'une enveloppe d'eau m à la partie supérieure.

Les culasses sont aussi à enveloppe d'eau et présentent les particularités signalées plus haut en ce qui concerne le démontage des soupapes et les facilités pour l'adaptation de l'allumage électrique.

Les pistons sont en fonte à segments en fonte.

L'arbre à cames est entièrement enfermé dans le carter, et tourne à une vitesse moitié de celle de l'arbre moteur.

Le régulateur à force centrifuge n monté sur l'arbre à cames agit directement sur le robinet d'admission représenté en o.

Ce robinet d'admission peut être un robinet ordinaire, ou un robinet en forme de tiroir.

Le régulateur peut également commander électriquement les soupapes d'admission; il déplace dans ce cas une simple touche qui prend contact dans son mouvement avec une, deux, trois ou quatre lames flexibles, ce dispositif a été décrit et représenté dans un précédent Brevet.



EN RESUME:

Nous revendiquons comme notre invention et notre propre exclusive notre nouveau moteur à explosion consommant le gaz, l'essence de pétrole ou le pétrole ordinaire, ce système de moteur comportant comme caractères distinctifs essentiels:

1 - Le mode de fixation des lanternes de soupapes d'admission ainsi que celui des tampons de fermeture des boites de soupapes d'échappement, sur la culasse par groupes de deux, chaque groupe étant maintenu par une traverse fixée par un boulon, en vue de faciliter le démontage et la visite des soupapes.

2 - Le mode de régulation à l'aide de variations dans la quantité du mélange gazeux, soit à l'aide d'un robinet, d'une valve ou d'un tiroir commandé par le régulateur, ou encore par le calage magnétique des soupapes, lorsque la vitesse du moteur devient trop considérable.

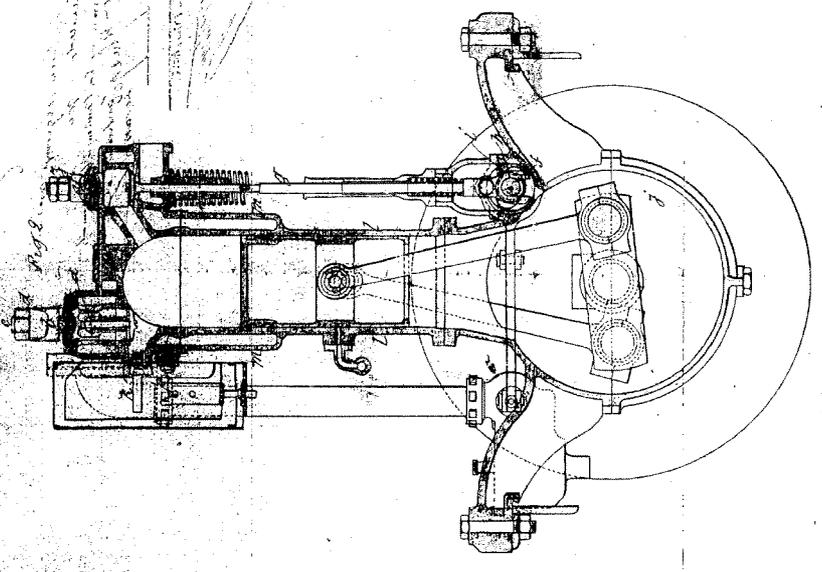
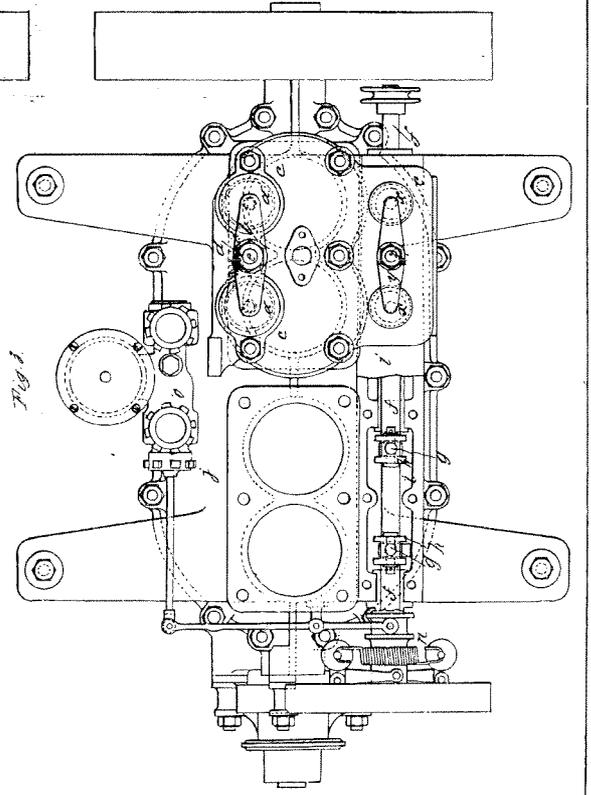
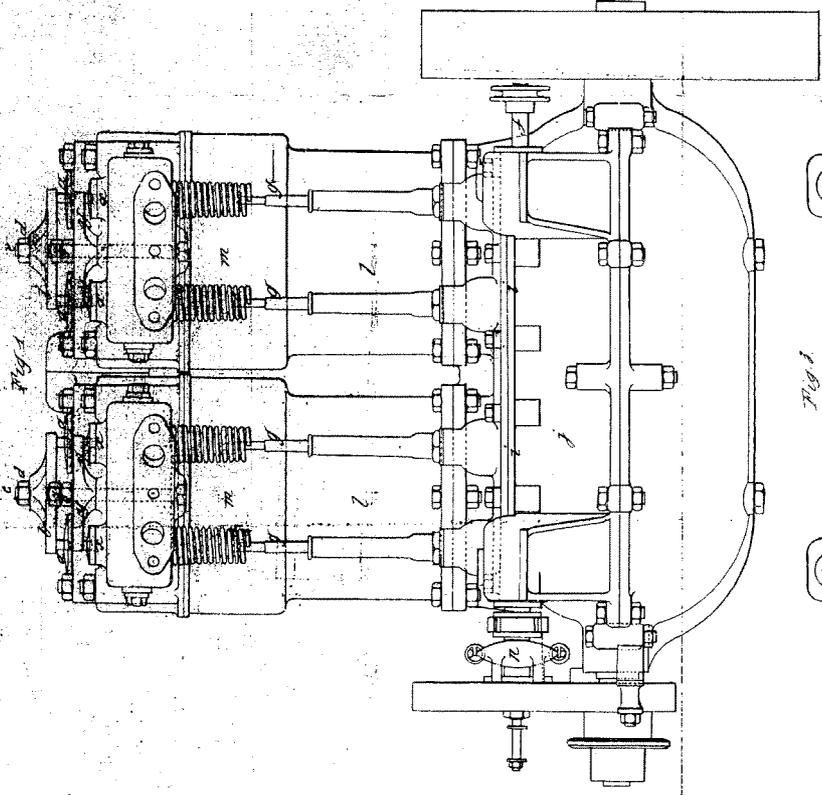
3 - Le mode de guidage des tiges des soupapes d'échappement à l'aide de fourchettes doubles embrassant les cames de commande des deux côtés de cette dernière, l'arbre à cames étant en outre logé dans une gaine en relation avec le carter de la machine, pour assurer le graissage de l'ensemble.

Le tout ainsi qu'il a été décrit et représenté avec faculté de varier au besoin les formes, matières et dimensions des divers organes.

Paris le 21 Juillet 1900.
on té yme
P.P la S A des Anciens Etablis-
sements Panhard et Levassor.

Reçu par le 21 juillet 1900
pour le dépôt de la demande de brevet
de la propriété industrielle
de la Société Panhard et Levassor
à Paris
Le Directeur
de la Propriété Industrielle
à Paris
trois exemplaires

Original



*James L. Spalding & Co.
 100 N. 3rd St. St. Louis, Mo.
 S. 2008 & 2009*



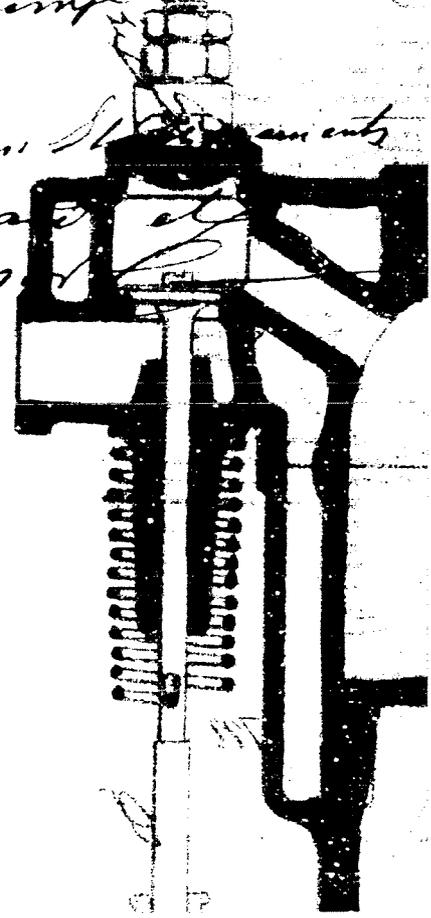
302,402

$\frac{5}{8}$

Original

8

Pneumo-Gruppe aus
 21 Zylinder 900
 La. p. Anonyme des Coni en St. Instruments
 5 Rue de la Harpe
 Paris



Le Directeur

